

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 11 octobre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 03 octobre 2024

Présents : 11

onze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants : 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour : 12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Annule et remplace la délibération n°DE_078_2024 relative aux demandes de financements pour le projet de restructuration du site de l'ITEP - DE_110_2024

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DE 078 2024 pour cause d'erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le site de l'ancien ITEP doit faire l'objet d'une réhabilitation totale.

Plusieurs opérations sont envisagées : la réhabilitation du Manoir de la Robertière et son annexe, ainsi que la création par extension du bâti existant d'une salle des fêtes.

Le coût total de l'opération s'élèverait à environ 2 100 000 €.

Pour l'heure, les travaux les plus urgents sont ceux concernant le Manoir de la Robertière et son annexe. Il est prévu de commencer par la restauration du clos et du couvert, qui est estimé à un montant total de 420 765,75 € (comprenant les travaux)

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024
Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_110_2024-DE
A G E D I



Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'inclure dans ce projet la restauration intérieure de l'annexe, et ce dans l'objectif de mettre en place le projet de Maison des Ados sur le site. Ce projet a émergé lors de la "Journée des Ados" du 14 juin dernier. Ce projet consiste à créer un lieu de rencontre par les ados et pour les ados allanchois.

Les travaux envisagés seraient de l'ordre d'isolation, la pose de nouvelles cloisons et le rafraîchissement des peintures.

Monsieur le Maire précise que le montant de ces travaux s'élèverait à 86 295 € HT.

Il propose de les inclure dans le plan de financement prévisionnel de l'opération de mise hors d'eau hors d'air du site, comme suit :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Montant des travaux clos et couvert : 420 765,75 € Montant des travaux de restauration de l'annexe : 86 295,00 €	Bonus ruralité région 31% 187 000,00 €
Montant maîtrise d'œuvre : 38 251,43 €	Fonds vert 2024-2025 21 % 126 229,73 €
Imprévu 10 % : 54 531,22 €	DSIL 2025 28 % 166 644,99 €
	Autofinancement 20 % 119 968,68 €
Total HT 599 843,40 €	Total HT 599 843,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'INCLURE** le projet de restauration de l'annexe au sein du projet de restructuration du site de l'ITEP ;
- **DE DEMANDER** lesdites subventions à la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'à l'Etat au titre du Contrat Région, du Fonds Vert 2024-2025 et de la DSIL 2025, ainsi que tout autre dispositif permettant la réalisation de ce projet ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : **21 OCT. 2024**
publié le : **21 OCT. 2024**



Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_110_2024-DE
A G E D I